

Chez les Verlac : un émule de Voltaire parmi les notaires, un avocat du procès Fualdès, peut-être, le premier archiviste de l'Aveyron...

... et un défi pour les membres du CGA

Cette généalogie qui figurait, avec les deux premières lignes du titre, dans une première version dans mon étude *Généalogies d'Aveyron* a été sensiblement enrichie dans ses premiers degrés par rapport à la publication de 2014.

En la présentant ici, je propose deux défis aux lecteurs :

- le premier consiste à trouver le lien (s'il existe) entre les deux familles homonymes, toutes deux de Ségur, ici présentées ;
- le second à identifier et relier à l'une ou l'autre le premier archiviste de l'Aveyron que j'évoque à la fin de cet article.

Pour ma part, je n'ai pas encore réussi.

Aux origines de ces premiers Verlac, Jean est cité dans plusieurs documents du XVI^{ème} siècle comme habitant *Bovialar*, aujourd'hui Bouviala à Ségur. Il n'est pas audacieux de le reconnaître dès 1545¹ dans une quittance de Pierre Formet et Marguerite Bovialar, de Saint-Etienne-de-Viauresque, pour Jean Verlac, de Bovialar, héritier et bien tenant de Amalric de Bovialar père de Marguerite, du douaire de ladite Marguerite, selon acte reçu par Me Pierre Martin, prêtre et notaire de Ségur. On peut alors penser que Jean Verlac est petit-fils d'Amalric par sa mère (s'il était gendre, son épouse ne serait-elle pas mentionnée ?).

En 1559², chez le notaire Antoine Buscaylet, **Jean Verlac vieux** fait donation de ses biens à son fils *Jean Verlac jeune*, futur époux de Marqueze Brenguière, fille de Jean, de *Roqueta* à Saint-Etienne-de-Viauresque et de Jeanne Larcis. De son épouse **Jeanne Trapin**³, décédée depuis, il avait un autre fils, Jacques, qui se destinait à la prêtrise. Jean, *vieux*, avait épousé en secondes noces Louise Séguret. En août 1559⁴, sa fille Delphine et son époux Jacques Rossel reconnaissent avoir reçu le douaire de Delphine : 50 livres dont 28 livres en argent, un bœuf de 11 livres, une *velle* d'un an, cinq setiers de blé seigle, quatre brebis et quatre agneaux, une couverture, deux *linceulx*, robes, etc., selon contrat reçu par Antoine Nespoulos. Par ailleurs, le 10 janvier 1560⁵, le contrat de mariage de Marie Verlac avec Jean Masso, ou Masse, permet de compléter la famille

La généalogie Verlac s'établit alors comme suit.

N Verlac avait épousé **N Bovialar**, fille d'Amalric, de Bouviala, probable descendant des premiers occupants de ce village, père, par ailleurs, de Marguerite épouse de Pierre Fromet. On ne peut que rapprocher Amalric Boviala du Me Amalric Bovila, habitant de Saint-Etienne-de-Viauresque, mentionné en 1560 comme défunt et fondateur d'une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame.

Du couple Verlac-Bouviala sont venus :

- ❖ **Jean Verlac**, époux de Jeanne **Trapin**, cités dans les actes déjà évoqués. Ils eurent au moins :
 - **Jean Verlac** dont on a vu qu'il reçut l'héritage de son père le 20 janvier 1559 en vue de son mariage avec **Marquèze Brenguièr**, fille de Jean, de Roquette. Le même jour, et chez le même notaire était passé le contrat dans la maison du père de la future, en

¹ Jean de Bovilar notaire à Ségur 3E781

² Antoine Buscaylet notaire à Ségur 3E1470

³ Je préfère cette lecture au *Trapes* que l'on voit régulièrement. Pour ma part, je lis très clairement *Trapine*, qui me paraît plus le féminin de Trapin que de Trapes. Toutefois, le patronyme Trapin ne semble pas exister autrement dans la région..

⁴ Antoine Buscaylet notaire à Ségur 3E1470

⁵ Antoine Buscaylet notaire à Ségur 3E1470

présence de Mes Pierre Gely, prêtre de Prades, vicaire de Saint-Etienne de Viauresque, Jacques Gayraud, prêtre, vicaire de la Chapelle de Bergounoux, Pierre Labieyra? prêtre, Jean Verlac, prêtre de Sévérac⁶, et autres prêtres (sic !). La future fut dotée de *douze vingt livres* (240 livres), une vache et son veau, douze brebis, deux robes, etc.

La future appartenait à une famille de La Roquette dont la généalogie semble bien identifiée. Le couple a eu au moins :

- **Jeanne Verlac**, épouse de **Simon Fages**, a été l'héritière de ses parents. Plusieurs actes permettent de la relier à ses parents et ses frères sœurs. Il n'est pas impossible que ce mariage n'ait pas donné d'héritier ; il semble, en effet, que Marie, sœur de Jeanne, lui ait succédé dans les biens de ses parents.
- **Marie Verlac**, alias Mariette, a épousé par contrat du 19 mai 1576⁷ **Pierre Frayssinhes**, fils de Nicolas, de Frechrieu à Notre-Dame de La Vaysse. La future est dotée par sa sœur et son beau-frère Jeanne et Simon Fages 350 livres, quatre robes *nupcialux*, deux draps de France, deux draps de maison, *toutes de la couleur qui plerra aux susd futurs mariés*, deux flassades, quatre linceulx pour le lit nuptial, dix brebis avec leurs agneaux, une vache avec son veau, un bœuf *bon suffisant qui sera estimé et évalué par Jehan Verlac et Jehan Verlac de Boviala, pierre brenguier dit martols, ou troys cens sol pour icelui au choix desd constituants...*
En secondes noces, Marie a épousé **Jacques Vidal**, comme le prouve un acte qui semble également montrer que Marie est devenue héritière de ses parents dès 1625. Dans cet acte passé devant Antoine Gaubert⁸, Simon Verlac, frère puiné de Marie réclame ses droits à sa sœur et à son époux Jacques Vidal, précisant qu'ils doivent être calculés sur quatre enfants (ce qui semble montrer que Jeanne était décédée sans héritier). Le testament de Jean Vidal, frère de Jacques permet de donner son ascendance : Pierre Vidal et Jeanne Bousquet. De Marie et Jacques Vidal sont venus au moins :
 - **Jean Vidal**, maître maréchal de Boviala, à Saint-Etienne-de-Viauresque, a épousé par contrat du 3 février 1633⁹ **Jeanne Guitard**, fille naturelle de Me Pierre Guitard praticien d'Altayrac à Saint-Etienne-de-Viauresque.
 - **Pierre Vidal** a épousé par contrat du 24 juin 1636¹⁰ **Françoise Delson**, fille de Jean et Antoinette Vernhette, de Salguières de Galhac du Causse.
 - **Marie Vidal** a épousé par contrat du 2 novembre 1642¹¹ **Gabriel Puel**, de Ségur.
 - **Jeanne Vidal** a épousé par contrat du 6 septembre 1654¹² **Pierre Balsa**, de Pruns de Canet, fils d'Augustin et Catherine Fau.
- **Françoise Verlac** a épousé par contrat du 1 juillet 1582¹³ **Bertrand Migayrou**, de La Fraysse, paroisse de Salles-Curan. Il était fils de Jean et petit-fils de Bertrand et Catherine Curanh¹⁴. Leur descendance semble bien identifiée.

⁶ Peut-on imaginer que la présence de ce Verlac de Sévérac signifie que les Verlac de Boviala sont rattachables à la famille homonyme de Sévérac... ou inversement ?

⁷ Brenguier Gaubert notaire à Ségur 3E7826

⁸ 3E7843

⁹ Guion Gaubert notaire à Ségur 3E7838

¹⁰ Antoine Gaubert à Ségur 3E7849

¹¹ Antoine Gaubert 3E7850

¹² Pierre Verlac 3E10334

¹³ Brenguier Gaubert notaire à Ségur 3E7828

¹⁴ Idem

- **Pierre Verlac**, qui suit.
- **Simon Verlac** a épousé par contrat du 11 juin 1608¹⁵ **Marie Andrieu**, fille de Pierre et Jeanne Teyseyre, de Lunas à Ségur, héritière de ses parents. L'acte dressé par Brenguier Gaubert est extrêmement confus. Il mélange les parents de deux contractants, ceux du futur étant finalement omis. Le futur apporte 180 livres. Le couple a eu au moins :
 - **Simon Verlac** épouse par contrat du 4 octobre 1638¹⁶ **Anne Bertrand** fille de feu Antoine et Jeanne Moysset, del Bousquet à Saint-Martin-de-Cormières, en présence de Jean, François et Pierre Bertrand, frères de la future. L'époux reçoit donation de tous les biens de ses parents, sous les réserves habituelles dont celle de doter leurs autres enfants et filles (sans précision); Jean Bertrand dote sa sœur de 300 livres, trois robes, etc.; François et Pierre Bertrand ajoutent 20 livres Sont présents Me Antoine Ginisty prêtre de Ségur, Pierre Verlac, praticien des Crosets, qui signent, Simon Verlac, des Crozets. De ce couple viendrait¹⁷ :
 - ▶ **Simon Verlac** épouse à Séverac-l'Église le 4 août 1668¹⁸ **Marie Albouy**, fille de Jean et Antoinette Frayssinhes. D'où, au moins
 - **Marie Verlac** a épousé par contrat du 21 avril 1691¹⁹ **Pierre Joulairac**, fils de Jean et Jeanne Ferrieu de La Roque de Laissac
 - **Jean Verlac** épouse par contrat du 17 janvier 1704 **Marguerite Séguret**, fille d'Antoine et Marie Poujol, de Reilhac, à Saint-Martin-de-Cormières. De là au moins :
 - ❖ **Marguerite Verlac** épouse par contrat du 1 février 1734²⁰ **Antoine Teyseyre**, paysan de Salacroup de Séverac-l'Église, fils de Raphaël et Marie Cambon.
 - ❖ **Françoise Verlac** épouse par contrat du 23 mai 1750²¹ **Laurent Pouget**, travailleur de Séverac-l'Église, fils d'Antoine et Marie Guizard.
 - **Joseph Verlac** teste le 29 avril 1715²², faisant de sa mère son héritière, et citant son frère Jean
 - **Marguerite Verlac** épouse par contrat du 25 février 1642²³ **Jean Pouget**, de Saint-Agnan. D'où postérité.
 - **François Verlac** épouse par contrat du 25 septembre 1646²⁴ **Marie Lagarde** fille de François et Marie Herailh.
- **Jacques Verlac**, clerc qui se destine à la prêtrise en 1559.

¹⁵ Brenguier Gaubert notaire à Ségur 3E7835

¹⁶ Antoine Gaubert à Ségur 3E7849

¹⁷ Je n'ai pas pu le vérifier les actes de Séverac commençant en 1673. Mais cette filiation est donnée par plusieurs généanutes sans vraiment la sourcer.

¹⁸ Je n'ai pas pu valider personnellement ce mariage qui figure à cette date sur de nombreux sites sans véritable référence.

¹⁹ Bernard Verlac à Ségur 3E10342

²⁰ 3E10401

²¹ 3E10412

²² Raymond Rous notaire 3E10272

²³ Antoine Gaubert notaire à Ségur, 3E7852

²⁴ 3E7851

- **Marie Verlac** épouse par contrat du 10 janvier 1560²⁵ Jean **Masso**, fils de Jean, de Prévinquières, avec une dot de 140 livres, deux robes, couettes, etc., en présence de Me Ramond Masso, prêtre de Prévinquières, Antoine Verlhac (un parent ?) des Sonhes à Saint-Etienne de Viauresque, Jean Brenguier, de La Roquette.

Pierre Verlac, fils de Jean et Marquise Brenguier, s'est installé aux Crozets où il a épousé par contrat du 21 décembre 1600²⁶ **Madeleine Douls**, fille et héritière de Jean et Brenguère Giscard, à qui je connais au moins trois fils : Pierre, Jean et François Douls²⁷. Pierre a testé devant Antoine Gaubert notaire à Ségur²⁸ le 18 juin 1631. Il cite Simon Verlac, son frère, de Lunas, et nomme ses enfants : Pierre, Simon, Jean, et François Verlac, ses fils; Marie Verlague, sa fille. Le couple a donc eu :

- ❖ **Pierre Verlac** qui suivra.
- ❖ **Simon Verlac**, des Crouzets, a épousé **Marie Pouget**. Nous ne possédons pas de contrat et seule la mention du contrat demeure au catalogue d'Antoine Gaubert, notaire, la minute ayant disparu. Mais cette mention est immédiatement suivie de celle de la donation en vue de mariage à Simon Verlac par Madeleine Douls. Aussi le doute n'est-il pas permis. Simon dotera sa nièce Antoinette, fille de son frère Pierre. Ce couple a eu au moins huit enfants :
 - **Georges Verlac** épouse par contrat du 10 janvier 1679²⁹ **Catherine Fages**, fille d'Antoine et Marie Lourdon, de La Glène à Saint-Léons, veuve de Pierre Baldayrou, marchand. Les parents du futur lui font don de leurs biens dont une métairie et Catherine a pour dot ce qu'elle avait reçu pour son premier, mariage, Jean Delmas, praticien de Saint-Léons, ajoutant, *pour ses bons et agréables services*, 100 livres. Je ne leur connais qu'un fils :
 - **Jean-Pierre Verlac** qui a épousé à La Vaysse³⁰ **Anne Julien**, fille de Guillaume et Marie Desmazes, en ayant :
 - **Marianne Verlac** qui a épousé le 15 février 1746 à Saint-Etienne-de-Viauresque, **Louis Fabré** fils d'Antoine et Thérèse Barbès, petite-fille de Jean-Antoine Favré et Claude Martel, et de Jean Barbès et Marguerite Vacquier de La Baume.
 - **Pierre Verlac**, maître cordonnier, cité au testament de son père, a épousé par contrat du 16 avril 1682 **Catherine Treilhes**, fille de Fulcrand, maître chapelier, et Marie Cure. La future était dotée d'une maison à Ségur et, notamment, de sept linceulx, deux nappes, six serviettes, deux robes, pots, fourchette, etc. auxquels s'ajoutaient 120 livres. Le futur recevait 150 livres de ses parents pour ses droits. Etaient présents Me Pierre Verlac, notaire en la sénéchaussée de Rodez, Pierre et Antoine Treilhes, frères de la future, De ce couple, je connais :
 - **Marie Verlac** a épousé par contrat du 11 juillet 1716³¹ **Claude Delphin**, fils de feu Raymond et Benoîte Randy, de Saint-Romain en Dauphiné de Vienne³².
 - **Catherine Verlac** épouse le 22 mai 1718³³ **Antoine Méjanès** fils de Martin et Louise Guitard.

²⁵ Antoine Buscaylet notaire de Ségur 3E1470

²⁶ Brenguier Gaubert notaire à Ségur 3E 7832

²⁷ Antoine Gaubert notaire à Ségur 3E7840 - le 12 octobre 1616 reconnaissance par François Douls fils de Jean et Brenguère Giscard du versement d'une partie (45 livres) de ses droits par Pierre Verlac son beau-frère, des Crozets à Saint-Etienne-de-Viauresque; Pierre et Jean Douls, frères de François; signé à l'original avec les témoins, Me Antoine Dupuy notaire et Me Pierre Gaubert, prêtre, les trois frères ne sachant (ce qui fait supposer que Pierre a signé).

²⁸ 3E7846

²⁹ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E10338

³⁰ Le mariage est au folio 16 du registre (en désordre) 1692-1735 de La Vaysse

³¹ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E10348

³² Saint-Romain-de-Jalionas.

³³ Contrat Rous à Ségur 3E10273

- **François Verlac**, cité au testament de son père.
- **Louise Verlac** épouse le 13 juin 1666³⁴ **Antoine Ribier** fils de Pierre et Jeanne Séguret, de Reilhac à Saint-Martin-de-Cormières. La future est dotée par son oncle Pierre, notaire à Ségur, de 300 livres, une couverte, quatre linceulx, une génisse de dix-huit mois, trois setiers de blé, quatre brebis. Georges Verlac, frère ajoute 20 livres, et Jean Verlac, frère, ajoute 10 livres. Le futur reçoit donation de ses biens par son père.
- **Marguerite Verlac** épouse par contrat du 5 février 1675³⁵ **Jean Rouquette** fils de Jean et Catherine Bouscarine, de La Clau. Le futur était veuf de Françoise Fabre.
- **Marie Verlac** épouse par contrat du 20 avril 1682³⁶ **Etienne Roques**, fils de Durand et Marguerite Boussaguet. La future est dotée de 400 livres.
- **Isabeau Verlac** épouse par contrat du 3 mai 1690³⁷ **François Tibbal**, fils de Jean et Marie Rouquayrol
- **Jean Verlac** épouse par contrat du 31 octobre 1679³⁸ **Catherine Bel**, fille de Jean et Marguerite Bernard, des Maels à Saint-Etienne-de-Viauresque L'époux apporte 1 000 livres gagnées par son industrie. Les parents de la future lui font don de leurs biens. Je ne leur connais que :
 - **Georges Verlac**, connu par un acte du 17 mai 1711 dans lequel il explique qu'il a été chassé de chez lui par sa mère Catherine Bel et son parâtre François Sales, secouru par Jean-Pierre Verlac, des Crozets, son cousin germain, à qui il fait don de tous et chacun de ses biens à la réserve de 6 livres.
- ❖ **Jean Verlac** ne m'est connu que par une quittance du 30 décembre 1642³⁹ par Guillaume Cazalède, paysan de Solacroup époux de feu Marie Verlac, pour Simon Verlac, son beau-frère des Crozets, sur le légat fait par feu François Verlac et feu Jean Verlac frères, à leur sœur.
- ❖ **François Verlac**, connu par le même document.
- ❖ **Marie Verlac** a épousé vers 1635⁴⁰ **Guillaume Cazalède**, laboureur de Soulacroup, qui reconnaît le 22 février 1635 avoir reçu de Pierre Verlac et Madeleine Douls, parents de Marie, des Crozets, représentés par leur fils Simon Verlac, la dot de 200 livres (avec mention du contrat de mariage chez Salel à Laissac).

S'il est cité le premier des fils dans le testament de son père, **Pierre Verlac** ne semble pourtant pas en avoir été l'héritier (qui fut son frère Simon). Ce praticien des Crouzets, puis notaire de Lacombe et enfin de Ségur, explicitement donné comme frère de Simon (le contrat de mariage de Louise, fille de Simon le dit explicitement son oncle), a épousé en 1640 **Catherine Bel**. La mention d'un contrat de mariage existe dans le répertoire du notaire Antoine Gaubert, mais l'acte lui-même n'est pas parvenu jusqu'à nous. Catherine Bel était fille de Pierre et Delphine Foissac, et nous reviendrons sur sa famille. Elle était veuve d'Antoine Bertrand dont elle avait eu au moins quatre enfants. Les Bel appartenaient à la riche paysannerie de Saint-Agnan.^{??}Pierre a exercé comme notaire à Ségur de 1648 à 1664.^{??}Pierre Verlac et Catherine Bel ont eu au moins :

- ❖ **Bernard Verlac**, notaire à Saint-Agnan de Ségur, après avoir été maître praticien au parlement de Toulouse (pour son mariage), a épousé le 26 janvier 1679, par contrat passé devant Me Barthélémy Bertrand de Ségur⁴¹, **Marie-Cécile (de) Textoris**, fille de Jacques,

³⁴ François Bertrandi notaire à Laissac 3E1875

³⁵ Pierre Fabre notaire (3E20324), contrat signalé par le CGA

³⁶ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E 10339

³⁷ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E10341

³⁸ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E10339

³⁹ Antoine Gaubert notaire de Ségur 3E7850

⁴⁰ Antoine Gaubert notaire de Ségur 3E7848

⁴¹ 3E10255

notaire, et Marquise de Gaubert. En 2014, j'estimais inutile de tenter de rapprocher les Textoris de Ségur de ceux de Saint-Léons. Je me trompais. Car l'examen des actes concernant cette famille m'a permis d'établir le lien. Ce fut pour moi une leçon. Il faut toujours et impérativement relire tous les actes, y compris ceux que d'autres ont déjà « exploités ». Je l'ai fait pour les Textoris et en ai été récompensé⁴². Il est désormais établi que Jacques Textoris, époux de Marquise de Gaubert, était bien le fils aîné de Jacques Textoris et Marie Gualibert, de Saint-Léons

Je ne connais que deux enfants au couple Jean Textoris et Marquise de Gaubert. Le frère de Marie-Cécile, Jacques, garde du corps du roi, a épousé le 10 février 1689, par contrat passé devant Bernard Verlac, notaire à Ségur⁴³, noble Anne de Pourcelet al. Porcelet, fille de noble Nicolas, sieur de Roucous et noble Antoinette de Girels⁴⁴. Marie-Cécile de Textoris a dicté un testament à Me Rous à Ségur le 5 mai 1717⁴⁵, citant ses enfants : Pierre, Marie, Léonore, Bernard, Ignace et Cécile. Le couple avait eu, en effet :

- **Marie Verlac**, inhumée à Marzials, Roquetaillade, le 28 mars 1755, avait épousé le 30 novembre 1705 par contrat passé devant Raymond Rous à Ségur⁴⁶, **Jean Palous**, fils de François et Marie Azinières, de Marzials. Je leur connais au moins :
 - **Marie-Jeanne Palous**, baptisée le 22 novembre 1710 à Roquetaillade, épouse par contrat du 6 décembre 1729⁴⁷ devant Bernard Verlac à Ségur **Bernard Aldebert**, marchand et ménager de Comprégnac, fils de Bernard et Jeanne Boudes. D'où, notamment :
 - **Marie-Jeanne Aldebert**, baptisée le 23 novembre 1730, parrain Bernard Aldebert, aïeul, marraine Marie Verlac, de Marzials, épousa le 2 juillet 1759 à Comprégnac **Jacques Lafon**, fils de Jacques et Izabeau Courtines. D'où une importante postérité.
 - **Bernard Aldebert**, baptisé le 5 décembre 1740, parrain Pierre Aldebert, marraine Marie Verlac. Il était prêtre et prieur-curé de La Capelle-Viaur, probablement à la suite du désistement de ce bénéfice de la part de son grand-oncle Bernard Verlac (voir plus bas). Quand survint la révolution de 1789, il refusa de prêter le serment constitutionnel. Il n'était visiblement pas influencé par les idées de son oncle à la mode de Bretagne, Bernard-Louis Verlac de La Bastide (voir ci-dessous).
 - **Antoine Aldebert**, baptisé le 17 juin 1745, parrain Pierre-Jean Aldebert, marraine Marie-Jeanne Calvet, bourgeois de Comprégnac, député de Comprégnac avec un Vernhettes à l'assemblée de la sénéchaussée et du baillage de Millau en 1789. Il épousa le 29 janvier 1771 à Castelnaud-Pégayrols **Marie Caubel**, fille de Joseph et Catherine Ranc. D'où postérité.
 - **Jean-François Aldebert**, prêtre desservant de la Capelle-Viaur, baptisé le 28 février 1755 à Comprégnac, décédé le 14 décembre 1792 à La Capelle-Viaur.

⁴² D'une certaine façon, ce constat est rassurant pour tous ceux que la passion de la recherche anime : il y a toujours quelque chose à découvrir.

⁴³ 3E10341

⁴⁴ D'eux descend en particulier Alain Peyrefitte, ministre du général de Gaulle, écrivain, membre de l'Académie française.

⁴⁵ 3E10272

⁴⁶ 3E 10269

⁴⁷ 3E 10352

- **Jean-Pierre Palous**, marchand, inhumé le 25 octobre 1760 à Roquetaillade, avait épousé le 16 avril 1738 à Saint-Beauzély **Catherine Valéry**, fille de Jean-Bernard et Catherine Lavabre. D'où quatre enfants qui n'ont pas vécu.
- **Pierre Verlac**, notaire de Saint-Agnan de Ségur, inhumé le 2 avril 1680, avait épousé en premières noces **Jeanne Ramondenc**, inhumée le 26 mars 1729 à Saint-Agnan. Il épousa en secondes noces le 13 août 1731 **Marianne Bessière-Bastide**, fille de Charles, seigneur de Favars, à Gaillac du Causse, et Louise Le Blanc de Guizardie⁴⁸. Pas moins de douze enfants sont nés de cette dernière union.
 - **Françoise Verlac** a épousé **Pierre Grèzes** et donné naissance à une importante descendance.
 - **Bernard-Louis Verlac**, connu sous le nom de **Bernard-Louis Verlac de La Bastide**, baptisé le 31 mai 1732, parrain Me Ignace Verlac, prêtre, marraine demoiselle Louise de la Guizardie. Je reporte ce qui le concerne en fin de ce document pour alléger la généalogie.
 - **Marie-Anne Verlac**, baptisée le 5 novembre 1734, parrain Antoine Lavabre, de La Vergnette à Saint-Étienne-de-Viauresque, marraine Françoise Guitard, de Méjanès à Salars.
 - **Catherine Verlac**, baptisée le 4 mars 1736, parrain Ignace Girbal, marraine Jeanne Lafon, de Monteillet.
 - **Christine Verlac**, baptisée le 30 novembre 1737, parrain Pierre Dupiey, valet de Pierre Verlac, marraine Madeleine Ginesti, servante du sieur Pierre Verlac.
 - **Pierre-Paul Verlac**, notaire et avocat à Ségur, baptisé le 1^{er} août 1739, parrain Pierre Guibert, de Prades, marraine Marie Girbal, de Ségur, exerça de 1771 à l'an XIII. Il avait épousé le 24 septembre 1771 à Arques **Marguerite Trémolières**, fille de Benoît, avocat en parlement, et Marie-Madeleine Osty. D'où :
 - **Marie-Rose Madeleine Pauline Verlac**, baptisée le 23 mars 1776 à Ségur, parrain Pierre Verlac ancien notaire, aïeul paternel, marraine demoiselle Rose Trémolières, tante maternelle, présent Benoît Trémolières, oncle maternel. Elle épousa le 20 février 1803 à Ségur **Jacques Lavabre**, fils de Jacques et Marie-Anne Calvet.
 - **Rose Christine Julie Bénédicte Verlac**, baptisée le 4 avril 1778, parrain Benoît Trémolières, avocat, aïeul maternel, marraine dlle Marie-Rose Verlac, tante.
 - **Françoise Justine Angélique Verlac** épouse le 21 juin 1807 à Ségur **André Douls**, fils de Jean-Louis et Marguerite Bastide.
 - **Jeanne Louise Victoire Verlac** épouse le 12 février 1819 **Pierre Robert**, fils de Barthélémy et Marguerite Guy.
 - **Pierre-Paul Henry Verlac**, notaire, épouse le 14 mai 1825 à Ségur **Marie-Jeanne Bernard**, fille d'Alexis Bernard et Marianne Pons. D'où postérité par leurs quatre filles.
 - **Christine Verlac**, baptisée le 23 mars 1741, parrain Jacques Bertrand, de Lacombe, marraine Marie-Jeanne Trillet.
 - **Benoîte Verlac**, baptisée le 4 juin 1742, parrain Paul Raynal, marraine Françoise Pouget.
 - **Ignace Verlac**, baptisé le 16 décembre 1743, parrain Pierre Vayssac, marraine Marie Girbal, tous deux de Ségur.

⁴⁸ Charles Bessière-Bastide al. de Bessière-Bastide avait hérité la seigneurie de Favars de sa mère Isabeau de Garceval, fille de Charles et Hélix de Courrech, qui avait épousé le 22 décembre 1670 par contrat passé devant Me Carrière à Recoules-Prévinquières (3E17390) Jacques Bessière-Bastide, fils de François et Hélix Bonnaterre.

- **Thérèse Verlac**, baptisée le 20 mai 1745, parrain Pierre Costes, marraine Marie Vidal.
- **Victor Verlac**, baptisé le 5 décembre 1747, parrain Guillaume Treilles, marraine Marie-Jeanne Treilles.
- **François Verlac**, baptisé le 4 août 1749, parrain Jean Douls, marraine Françoise Pouget de Lescure.
- **Léonore Verlac**, citée au testament de sa mère.
- **Bernard Verlac**, cité au testament de sa mère, qui est devenu prêtre, recteur de Combret puis prieur-curé de La Capelle-Viaur. Il assistait en cette dernière qualité au contrat de mariage de Bernard Aldebert et Marie-Jeanne Palous. Il en était assez proche pour s'être probablement désisté de son prieuré-cure au profit de Bernard Aldebert, fils du couple, devenu aussi prieur-curé de La Capelle-Viaur.
- **Ignace Verlac**, cité au testament de sa mère, prêtre.
- **Cécile Verlac** épouse le 4 septembre 1724 au Monastère-sous-Rodez **Antoine Marion**, fils de Jacques et Marie Blanc. D'où au moins une fille :
 - **Marie Marion**, baptisée le 7 octobre 1726, parrain Jacques Marion, marraine Cécile Testoris, veuve de Bernard Verlac.
- ❖ **Antoinette Verlac**, a épousé par contrat du 10 mai 1671 devant Me Barthélémy Bertrandi, notaire à Ségur, **Guillaume Puech**, fils de Barthélémy et Catherine Maymar.
- ❖ **Pierre Verlac**, procureur au siège présidial de Rodez où il fut inhumé le 7 avril 1718 (paroisse Notre-Dame), avait épousé le 2 juillet 1681 à Notre-Dame de cette ville **Antoinette de Monmaton**, fille de François et Antoinette de Bonald. Je leur connais :
 - **Pierre Verlac**, baptisé le 18 octobre 1687, parrain Me Bernard Verlac, marraine Yzabeau de Monmoton; présents Me Antoine Cassanhes, Pierre Jean Madier. Il épousa à une date inconnue **Rose Boutet** et en eut :
 - **Jean-François Verlac**, baptisé le 19 janvier 1719, parrain sr Jean-François Marienla (?), de Bure paroisse de Murat, marraine dlle Antoinette de Monmaton.
 - **Antoine Verlac**, baptisé le 9 janvier 1721, né le 7, parrain Me Antoine Colet, marraine dlle Cécile Verlac.
 - **Étienne Verlac**, baptisé le 23 avril 1725, parrain Mr Me Étienne Colet, marraine dlle Françoise de Coignac, épouse de Mr Louis Romieu, ancien prévôt.
 - **Jean-François Verlac**, baptisé le 17 juin 1728, parrain Mr Timothée Verlac, marraine dlle Rose Monmaton, présents Me Étienne Caulet, avocat en parlement, et Mr François Monmaton, marchand.
 - **Jean-Baptiste Verlac**, né vers 1730 puisque décédé à 76 ans le 25 septembre 1806, était prêtre mais j'ignore quel bénéfice il eut sous l'ancien régime.
 - **Marie-Anne Verlac** épouse le 28 janvier 1755 à Saint-Amans de Rodez **Nicolas Leroux**, fils de Jean, maître imprimeur à Rodez, et Antoinette Marion.
 - **Marie-Françoise Verlac**, épouse le 27 avril 1797 à Rodez **Joseph Constans**, bourgeois de Rodez, fils d'Étienne et Antoinette Boudou.
 - **Anne Verlac**, baptisée le 17 janvier 1791, parrain sr Bernard Fabregou, marraine dlle Anne de Bonal.
 - **Françoise Verlac**, baptisée le 14 février 1692, parrain Pierre Castanier, marraine dlle Antoinette de Verlac.
 - **Marie Verlac**, baptisée le 13 novembre 1693, parrain Pierre Carcenac, marraine Anne Pouget.
 - **Guillaume Verlac**, baptisé le 4 février 1695, parrain Guillaume Albinet, marraine dlle Cécile Verlac.

- **Anne Verlac**, baptisée le 10 mars 1697, parrain Joseph Unal, marraine Antoinette Verlac.
- **Joseph Verlac**, baptisé le 8 février 1702, parrain Jean Rous, marraine Marie Landière.
- **Timothée Verlac**, inhumé le 15 décembre 1724, est dit Me Timothée Verlac. Était-il religieux ou homme de loi ?
- **Marie-Cécile Verlac** épouse le 20 octobre 1704 à Notre-Dame de Rodez **François Monmoton**, marchand, fils de Jean François, marchand apothicaire de Rodez mais originaire de la paroisse de Saint-Gervais, et Marthe de Costes. D'où postérité.

Comment ne pas croire que les suivants sont des parents plus ou moins proches de ceux que nous venons de décrire ? Ces Verlac habitent également Saint-Agnan-de-Ségur et le premier rencontré pourrait être un descendant (ou parent) non identifié de Jean Verlac et Jeanne Trapin

Pierre Verlac, hôte de Saint-Anian de Ségur, **Marie Mothon**, son épouse et Antoine Mothon, son beau-père, sont concernés par un acte du 7 juin 1652⁴⁹. Pierre rédige un testament le 16 août 1682 léguant à son fils Pierre *tout laugment par lui ganihé sur les biens de feu Marie Motone, sa femme* ; il évoque son fils *Françoisqui est à la guerre depuis quinze ans*, et fait de sa fille Antoinette Verlague, son héritière universelle. Le couple a donc eu :

- ❖ **Antoinette Verlac**, héritière de son père, dont on ignore si elle a pris alliance. Le 9 février 1700, assignée par son frère Pierre lui contestant une part de l'hérédité de leur mère, elle renonce à tout son héritage paternel : une maison et jardin à Saint-Anian, deux coffres fermant à clé, une vieille arche ... Elle vivait encore en 1694 puisqu'elle donne 37 livres à sa nièce Marie pour compléter sa dot.
- ❖ **Pierre Verlac**, qui suit.
- ❖ **François Verlac** dont on sait qu'en 1682 il était parti à la guerre depuis quinze ans

Pierre Verlac a succédé à son père comme hôte de Saint-Anian. On l'a vu récupérer l'héritage de ses parents au détriment de sa sœur. Il avait épousé **Marguerite Ricard** dont je ne sais pas l'origine. Je leur connais :

- ❖ **Marie Verlac** épouse par contrat du 21 septembre 1694⁵⁰ **Bernard Masviel**, fils de François et Françoise Valdet, de Comps à Notre-Dame d'Arques. Elle est dotée de 200 livres.
- ❖ **Antoine Verlac** dont ses parents disent, dans le contrat de mariage de sa sœur Jeanne, qu'il *est par le pays depuis certaines années*, et n'a sans doute pas donné de nouvelle depuis longtemps.
- ❖ **Jeanne Verlac** épouse par contrat du 8 février 1703⁵¹ **Barthélémy Robert**, maçon, fils de Barthélémy et Marie Alary, de Bouviala Saint-Etienne-de-Viauresque.
- ❖ **François Verlac** qui suit.

François Verlac était marchand et hôte à Saint-Agnan-de-Ségur précise son contrat de mariage du 12 novembre 1707 devant Bernard Verlac⁵² avec **Marie Virenque**, fille de François et Marie Delmas. Le couple a eu plusieurs enfants dont :

- ❖ **François Verlac** qui suit.

⁴⁹ Antoine Gaubert notaire à Ségur 3E7854

⁵⁰ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E10342

⁵¹ Bernard Verlac notaire à Ségur 3E10344

⁵² 3E10345

- ❖ **Antoine Verlac** qui épouse à Séverac-le-Château le 23 août 1746 **Marie-Rose Herail** d'où une importante descendance dont une dynastie de pharmaciens de Saint-Sernin-sur-Rance.
- ❖ **Marie-Jeanne Verlac** épouse le 19 juin 1747 à Saint-Agnan **Antoine Combarel**, fils d'Antoine et Françoise Brouches.
- ❖ **Marguerite Verlac**, épouse le 20 février 1748 à Saint-Agnan **Jean Calvet**, fils de Jean et Luce Trelhes.
- ❖ **Françoise Verlac** épouse par contrat du 23 juin 1753⁵³ **Antoine Gaubert**, maréchal des Canabières, fils de Hyacinthe et Toinette Querbes.

François Verlac était marchand et cabaretier à Saint-Agnan de Ségur quand il épousa par contrat du 2 novembre 1731⁵⁴ **Louise Gau**, fille de Jean et Marie Matet, de La Chapelle-Bergounhoux. Je leur connais au moins quatre enfants :

- ❖ **Jean-François Verlac**, baptisé le 8 mars 1733 à Saint-Agnan, parrain Jean-Antoine Alric, marchand de La Chapelle-Bertrand, marraine Marie Virenque, de Ségur.
- ❖ **Antoine Verlac**, baptisé le 2 avril 1736, parrain Antoine Verlac, de Ségur, marraine Françoise Gau, de La Chapelle-Bertrand, émigra à Rodez où il fut bientôt procureur au sénéchal, puis greffier en chef des maréchaussées au département de Rodez. Il y fit un honorable mariage en épousant **Françoise Puech**, le 10 janvier 1769 dans l'église cathédrale. La nouvelle épouse était en effet la fille d'un procureur au présidial, Antoine Puech, et de Procule Duval, et sœur d'un avocat au parlement, Jean-Joseph Puech, qui deviendra bailli de Rodez, et épousera, le 3 octobre 1767 à Notre-Dame également, Marie-Anne Dièche, fille d'Étienne-Olivier et Marianne Julien. Antoine Verlac et Françoise Puech ont eu au moins :
 - **Jean-Joseph Antoine Verlac**, baptisé le 14 octobre 1770, parrain Me Jean Joseph Puech avocat en parlement, marraine omise.
 - **Antoine Raymond Verlac**, baptisé le 27 septembre 1771, parrain M Me Raymond de Cruéjous, avocat en parlement, habitant Saint-Côme, marraine omise ; présents au baptême Me Guillaume de Cruéjous, avocat d'Estaing, Jean-Joseph Puech, avocat en parlement, et Me Antoine Puech, aïeul maternel. Il devint avocat. On le croise dans le sombre procès Fualdès puisqu'il fut le défenseur de l'un des accusés, Bousquier, au rôle d'ailleurs assez trouble, et qui fut condamné à un an de prison et 50 francs d'amende. *L'Histoire complète du procès relatif à l'assassinat de M. Fualdès*, de 1817 rapporte notamment à propos des plaidoiries : *Me. Verlac a défendu Bousquier avec les talents qui le distinguent dans le barreau de Rodez. Il a démontré que son client ne pouvait être rangé parmi les auteurs, ni parmi les complices de l'assassinat de M. Fualdès. C'est Bousquier qui a dévoilé à la justice tous les mystères de ce crime affreux : aussi Me. Romiguières principal défenseur des autres accusés, s'est-il efforcé de l'écraser de tout le poids de son talent, et a-t-il voulu effacer par toute sorte de moyens l'impression que sa déclaration devait produire. Après avoir réfuté toutes les objections présentées contre la moralité de son client, Me. Verlac a ajouté que l'état d'abjection où l'on avait voulu placer Bousquier autorisait au moins à comparer ce dernier à un de ces reptiles qui brillent, dans l'obscurité, puisqu'au milieu des ténèbres il a signalé l'ancre du crime, et en a assez éclairé l'intérieur pour qu'on put y voir ce qui s'y était passé.*
Il a épousé à Ségur le 17 septembre 1800, **Elisabeth Rous**, fille de Jean-Pierre et Marie-Anne Carrère (de la famille des imprimeurs ruthénois). L'épouse avait quarante ans soit onze ans de plus que l'époux.
 - **Antoine Amans Barthelémy Verlac**, dit Barthelémy Verlac, conducteur des Ponts-et-chaussées, se maria en premières noces le 27 août 1799 à Rodez avec **Trojerie Fabre**, fille de Naamas, chapelier, et Marguerite Boussinhac, union pour laquelle je n'ai pas

⁵³ 3E4653

⁵⁴ 3E10400

trouvé d'enfant. Il épousa en secondes noces à une date que j'ignore **Marie-Jeanne Garrigues**, en ayant quatre enfants dont j'ignore s'ils eurent une descendance :

- **Amans-Raymond Verlac**, né à Rodez le 17 mai 1823.
- **Marie-Raymonde Verlac**, née à Rodez le 22 mai 1824.
- **Odile-Marie-Anne Verlac**, née à Rodez le 19 octobre 1826.
- **Jeanne Darie Verlac**, avec un étrange second prénom qui est bien inscrit sous cette forme dans l'acte et en marge, née à Rodez le 5 janvier 1828.
- **Marie-Anne Françoise Verlac** épouse le 27 avril 1795 à Rodez **Jean-Antoine Trapes**, cultivateur de Ségur, fils de Pierre et Marguerite Combarel.
- **François-Régis Verlac**, officier de santé puis médecin, épouse le 4 juin 1801⁵⁵ **Agathe Calmels** fille de Jean-Baptiste et Catherine Calmels.

Pour conclure avec les Verlac, je voudrais souligner qu'il ne semble pas y avoir eu à Rodez, à la veille de la révolution de 1789 et immédiatement après, d'autres Verlac que les membres de ces deux familles. C'est donc très probablement à l'une de ces deux branches que se rattache celui qui fut **le premier archiviste de l'Aveyron** et dont j'ignore le prénom. Bosc le cite dans *le Dictionnaire des institutions*, rappelant qu'il exerça seulement entre 1791 et 1792 (article Archives).

Bernard Verlac de La Bastide et Voltaire

Fils de Pierre Verlac, notaire de Ségur et de Marianne Bessière-Bastide, il était avocat à Millau, puis Nîmes et j'ignore la date et le lieu de son décès. Il a laissé plusieurs écrits dont une *Lettre d'un cosmopolite sur le réquisitoire de M. Joly de Fleury et sur l'arrêt du Parlement de Paris du 2 janvier 1764 qui condamne au feu l'instruction pastorale de M. l'Archevêque de Paris du 28 octobre 1763*, des *Épîtres écrites à la campagne à M. C****, une *Ode pour l'ouverture d'un exercice littéraire*, une *Ode sur la prise de Minorque*, en 1756, une pastorale en trois actes de 1761 intitulée *La fête des environs de Bordeaux*, une *Ode sur la paix* 1762, et, surtout deux œuvres particulières : *L'Épître à l'ombre de Calas*, en 1765 (aussi appelée *Lettre d'un cosmopolite, à l'ombre de Calas*) et les *Réflexions philosophiques sur la marche de nos idées*, publiée dans divers recueils, qui parut en 1770 en tête du huitième tome de *L'Évangile du jour* de Voltaire.

Ces deux textes lui avaient valu, en effet, d'être remarqué par le philosophe duquel le séparait, bien entendu, une importante différence d'âge.

Il était membre d'une association, baptisée par ses membres le « Tripot de Milhau », club littéraire (dont le nom s'inspire des sociétés littéraires italiennes) fondé, en 1751, par l'abbé de Valette-Travesac, prieur de Bernis, d'abord à destination des ecclésiastiques qui s'ennuyaient au fin fond de leurs paroisses rouergates mais auquel on adjoignit bientôt "médecins, gens de lois, hommes d'épée". La Revue de l'Académie de Toulouse, rapporte ce jugement sévère d'un dénommé Michel Nicolas) : " *Si l'on excepte La Baumelle... il n'est aucun des écrivains qui fit partie de cette société, dont le nom ait acquis quelque célébrité. Le plus connu après La Baumelle est Verlac de La Bastide, qui était de Ségur, et qui remplissait les fonctions d'avocat général auprès du Présidial de Nîmes, vers l'époque à laquelle le Tripot de Milhau fut organisé. Ce fut encore le prieur de Bernis qui lui en ouvrit les portes. Les écrits de Verlac de La Bastide sont nombreux; quelques uns firent du bruit dans leur temps; aucun n'est assez parfait pour faire passer son nom à la postérité.* »

Bien entendu, Verlac de La Bastide était maçon, membre des Amis réunis de Paris, dans les listes de laquelle on le voit figurer en 1744 (*La franc maçonnerie des origines à 1815*, par Gustave Bord.).

Les experts, dont Geneviève Artigas-Menant, ont permis de lui reconnaître avec certitudes les *Réflexions sur la marche de nos idées* dont la paternité avait été parfois attribuée à d'autres Bastide (J.F. de Bastide ou P. de Chiniac de la Bastide). Voici un extrait de ce texte quelque peu anticlérical :

⁵⁵ 3E10165

"On nous élève dès notre plus tendre enfance dans le mépris de nos sens : le célibat, état stérile et inutile, et par conséquent bien plus imparfait, mais qui, au premier aspect, n'offre rien de sensuel, a paru un état plus parfait aux hommes vulgaires ainsi l'Être suprême n'a point de femme mais on lui a donné un fils." ⁵⁶

Bernard Louis Verlac de la Bastide est cité parmi les personnages remarquables du Rouergue par le baron de Gaujal, qui ne s'étend pas pour autant sur le contenu de ses œuvres, se contentant d'en donner la liste.

On peut peut-être aussi lui attribuer "*Les Gradations de l'Amour*" (de 1772) attribuées probablement par erreur à un autre Verlac, Bertrand Verlac, né à Montpellier et 1757, qui fut également avocat au Présidial de Nîmes.

Dans *L'Abbé Expilly et la Statistique*, Ed. Esmonain (in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1954 p 249), à propos de la publication du *Dictionnaire des Gaules et de la France*, l'auteur explique qu'Expilly⁵⁷ dut recourir à un important emprunt pour éditer cet ouvrage, emprunt qui nous est révélé par la correspondance de l'abbé avec son ami Verlac de La Bastide, avocat à Nîmes, à qui il écrit d'Avignon le 12 septembre 1766 (Archives municipales de Grenoble, II, 5) :

J'eus l'honneur de vous parler à votre dernier voyage, des dépenses que j'étois obligé de faire pour l'exécution de mon ouvrage et des difficultés que j'éprouvois à me procurer ici les sommes dont j'avois besoin. Vous me répondîtes qu'elle porroient se trouver sans beaucoup de peine à Nismes. Cela m'engage à vous faire l'exposé qui suit... ». Et d'expliquer qu'il a besoin de 20 000 livres dont 5 000 en urgence. Il termine sa lettre par : « *Voilà, Monsieur, une confidence que me dicte la confiance que vous m'avez inspirée. Votre réponse, je vous prie, par le plus prochain courrier, attendu que j'ai des engagements à prendre en conséquence. En retour de votre façon de penser et de procéder à mon égard, vous me trouverez toujours disposé à vous seconder en tout ce qui dépendra de moi.*

L'auteur poursuit en précisant que la réponse fut prompte et favorable. Expilly remercie Verlac et l'attend pour une nouvelle visite : *A votre retour de Milhau vous viendré donc faire un tour ici. Vous ne doutés pas que je ne vous revoye avec un nouveau plaisir. J'accepte avec reconnaissance l'offre que vous me faites pour ce temps et celle de M. Nicolas pour le mois de janvier. Advisés le, je vous prie, de ma vive sensibilité pour son procédé. On ne peut rien ajouter aux sentiments de haute estime et d'invariable attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.*

Ces voyages n'étaient-ils pas en rapport avec des visites à Ferney évoqués ci-dessous que nous connaissons une fois de plus grâce à Geneviève Menant-Artigas, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, l'article *Voltaire et les 3 Bastide*, qui, après avoir restitué à Bernard Verlac de La Bastide les textes que lui avait emprunté le philosophe, conclut par une courte biographie que je reproduis ici :

Il faudra donc rendre à chacun des Bastide ce qui lui revient, dans la correspondance de Voltaire, dans les biographies et dans les catalogues, qui les ont confondus à plaisir comme s'était plu à l'imaginer l'« ermite de Ferney. Et surtout, il faut admettre que les Réflexions philosophiques sur la marche de nos idées ne sont ni du journaliste Jean-François de Bastide, ni du gallican Chiniac de la Bastide. Tout conduit à attribuer ce texte vigoureux à un jeune avocat méridional, Verlac de la Bastide. Il a commencé à écrire vers 1760 ; il a acquis une vaste culture philosophique et fréquenté La Beaumelle ; il se lance dans les lettres en 1765 grâce à un poème sur l'affaire Calas où Voltaire est encensé ; c'est le début de leurs relations ; inquieté pour sa prise de position publique, il gagne Lausanne et Genève en 1768⁵⁸, tâche de vivre du commerce des livres prohibés et de travaux de librairie « philosophiques » ; il est accueilli à Ferney ; y rencontre-t-il son inspirateur ? un appui en tout cas. Rien d'étonnant

⁵⁶ Il est cocasse de constater que, malgré ses idées, Bernard-Louis Verlac de La Bastide resta célibataire !

⁵⁷ Jean-Joseph Expilly (1719-1793), ecclésiastique français auteur d'ouvrages historiques et géographiques. Le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* a été édité en plusieurs tomes entre 1762 et 1770, ouvrage de référence pour beaucoup.

⁵⁸ Si les lettres d'Expilly rapportées plus haut datent bien de 1766, cela tendrait à prouver que Verlac de La Bastide avait commencé à voyager dès avant cet exil. N'est-ce pas parce qu'il avait rencontré Voltaire avant de l'écrire qu'il décida de se lancer dans la « *Lettre à l'ombre de Calas* » ?

qu'il trouve à faire imprimer ses Réflexions matérialistes, en même temps de que des essais poétiques en 1769 ; et qu'il réussisse à les diffuser en 1770, dans la collection de l'Évangile du jour ...».